
Adresse de la société populaire de Cambremer (Calvados) qui fait part de sa joie de la défaite de la faction liberticide, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Cambremer (Calvados) qui fait part de sa joie de la défaite de la faction liberticide, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 126-127;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22661_t1_0126_0000_9

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Oui, législateurs, il n'est aucun être qui, animé de ce sentiment qui veut le bonheur général, ne soit transporté de sensibilité et d'admiration, quand il considère que vous ne négligés rien pour tenir vos sermens de sauver la chose publique, et qu'en vrai[s] républicains, vous vous y livrés tous entiers.

Puissent les élans de nos cœurs vous convaincre de notre soumission aux loix, de notre énergie à les faire exécuter, puisqu'elles assurent le salut de tous, celui de la République entière.

BRIFFAUT (*présid.*), MARTIN, LEDE, TILLON, L. PREVOST, GOUBEAU, LENOIR, MOUSSON, POTTIER (*présid.*), FAULQUIN (*secrét.*), FOUCHER (*agent nat.*), GAVOZE.

3

Les autorités constituées, la société populaire et tous les citoyens de la commune et du district de Compiègne (1) témoignent à la Convention nationale leur indignation sur la perfidie de Robespierre et complices, et leur satisfaction de ce que ces scélérats d'un nouveau genre sont allés expirer aux pieds de la statue inébranlable de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Les autorités constituées, la sté popul., les c^{ns} de la comm. et du distr. de Compiègne et les dépôts des 2^e, 3^e, 6^e, 7^e et 13^e régiments de dragons, y stationnés. A la Conv.; s.d.*] (3).

Législateurs,

Un nouveau genre de despotisme est abattu; l'intrigue, la perfidie et tous les crimes sont venus expirer aux pieds de la statue inébranlable de la liberté.

Ô vous, dignes représentans du peuple le plus généreux, ô vous qui venez encore une fois de sauver la patrie, recevez nos actions de grâces, et le serment que les autorités constituées, la société populaire, les citoyens de la commune et du district de Compiègne, renouvellent entre vos mains, de demeurer fidèles à la République et inébranlablement attachés à la Convention nationale.

Vive la République; périssent mille fois les tyrans !

BERTRAND (*agent nat. et député suppl^l*), REGNARD (*secrét.*), SCELLIER (*présid. de la sté popul. et maire*), THIBAUT (*secrét. adj^f de la municipalité*)

[et plus de 500 autres signatures].

Extrait du registre des arrêtés de la sté popul. de Compiègne.

Séance extraordinaire du 11 therm. II.

Présidence de Scellier.

La société, réunie extraordinairement, a entendu avec la plus grande attention la lecture des papiers publics et des nouvelles du jour. Elle a manifesté la plus juste et la plus violente indignation, en apprenant les crimes horribles des Robespierre, des Saint-Just, des Lebatz (*sic*) et de leurs dignes complices. Spontanément elle a arrêté qu'il seroit, sur-le-champ et sans désemparer, fait une adresse à la Convention nationale.

La société, les autorités constituées, tous les citoyens ont prêté simultanément le serment de demeurer fidèles à la République et invariablement attachés à la Convention nationale.

Il a été arrêté encore que ces mots, 10 Thermidor l'an 2 de la République française, seroient sur le champ, à la diligence des secrétaires, écrit sur le mur de la salle, comme une des époques les plus mémorables de la Révolution.

La séance a été levée aux cris mille fois répétés de *vive la République; périssent les tyrans !*

4

La société populaire de Cambremer, chef-lieu de canton (1), fait part à la Convention nationale de la joie qu'a produite dans tout le canton la nouvelle de l'énergie qui a été déployée contre la faction liberticide de l'hypocrite Robespierre; elle l'invite à remplir la tâche que le peuple souverain lui a imposée, et lui offre ses bras pour achever de terrasser toute espèce de tyrannie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Cambremer, 13 therm. II*] (3)

Républicains

Organe de la reconnaissance publique, la société populaire de Cambremer vous présente l'expression unanime de la joie qu'a produite dans tout le pays qui l'entoure l'énergie avec laquelle vous venés de frapper une faction liberticide.

Cette adresse, qui vous portera les vœux rustiques d'util[e]s cultivateurs, ne contiendra point de brillantes félicitations.

Au-dessus de l'éloge, inaccessible aux blâmes, impassive (*sic*) comme la sagesse éternelle, la représentation nationale, dans sa marche stoïque et magestueuse, ne connoit de récom-

(1) Oise.

(2) P.-V., XLII, 13. *J. Sablier*, n° 1 480. Mentionné par B^m, 26 therm. (2^e suppl^l).

(3) C 315, pl. 1 260, p. 9.

(1) Calvados.

(2) P.-V., XLIII, 14.

(3) C 315, pl. 1 260, p. 37. En mention marginale : « Du bois-Dubais prie Gombaud de faire insérer cette adresse au bulletin ainsy qu'il vient de le faire décréter »; B^m, 17 therm.

pense digne de ses travaux que dans le maintien de l'ordre ou dans le bien qu'elle opère, et non dans de vains applaudissements.

Un traître plus cruel que Catilina, aussi fourbe que Cromwel, a voulu s'emparer de la souveraineté. Il a cru capter l'opinion en proclamant l'Être suprême dont personne n'avait douté.

Mais son moyen chéri a été la terreur. Il a abreuvé la terre de la liberté du sang des Français. Enfin, par un complot horrible, il a osé aspirer à la souveraineté nationale...

Au nom des hommes libres, vous l'avez à l'instant envoyé à la mort, lui, ses complices et leurs satellites. Vous avez bien mérité de la patrie. Dans ce moment terrible votre énergie, dont la République s'honore, s'est groupée (*sic*) aux destins impérissables de la liberté française.

Nos frères de Paris ont fait leur devoir en se ralliant à vous pour terrasser la tyrannie, et partagent la reconnaissance nationale; nous, nous faisons le nôtre en nous unissant à vous par cette adresse, puisque nous n'avons pu le faire par nos bras qui sont toujours les vôtres.

Citoyens représentants, Il vous reste une vaste tâche à remplir; restés à votre poste jusqu'à ce qu'elle soit complète. Et vive à jamais la République !

MARIONNET (*secrét.*), P. JOÛENNE (*présid.*), LA-FONTAINE (*secrét.*).

5

Le conseil du district de Dijon (1) félicite la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la patrie; il regrette que son éloignement ne lui ait pas permis de contribuer à l'instant à réprimer l'audace des conjurés.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Dijon, 14 therm. II*] (3)

Législateurs,

Grâces immortelles vous soient rendues; la patrie est encore sauvée du plus grand danger qu'elle ait jamais couru.

Les traîtres étoient dans le sénat; ils étoient couverts du masque de toutes les vertus; c'étoit au nom de la liberté qu'ils prétendoient immoler ses plus fermes défenseurs; l'audace des conjurés s'étoit accrue par le nombre des complices de leurs projets liberticides, et par leur confiance dans une popularité usurpée.

Vous avez eu besoin de tout le courage qu'inspire la grande cause que vous servez et de la confiance dont vous êtes investis par l'intime

conviction du bien que vous ne cessez d'opérer, pour déjouer une trame aussi perfidement ourdie qu'audacieusement conduite.

Invariables dans les principes qui nous rallient à la représentation nationale, nous n'avons de regret que de l'éloignement qui ne nous permet pas de vous faire un rempart de nos corps, contre les coups que les ennemis de la patrie ne cessent de diriger contre vous.

C.L. FROISSARD, DUCHET, A. PERRIN, J.P. JOUVELOT, E. PANTE, TRUILLARD (*agent nat.*), GURNIERS (*secrét. par interim*), AUDIFFRED.

6

Le conseil général de la commune de Dijon (1) voue à l'exécration le nouveau Cromwel, et invite la Convention nationale à continuer de veiller au salut de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Dijon, 13 therm. II*] (3)

Législateurs,

La République ne peut subsister que par les vertus et la probité. Cependant un nouveau Cromwel, en prêchant ces mêmes vertus, cherchoit à l'anéantir; mais la Convention a parlé; les conspirateurs ont disparu, et la liberté n'en a été que plus affermie.

Continuez, dignes représentants, de veiller au salut du peuple, il est là pour vous seconder; et les citoyens de Dijon seront toujours autant de républicains qui sauront déjouer avec vous l'imposteur qui voudroit encore établir une nouvelle tyrannie sur les ruines du trône et de l'autel.

SAUVAGEOT (*maire*), CHAMBERLAND (*off. mun.*), PAILLE (*notable*), L. ROLIN (*notable*), GOUTTAR (*notable*), A. COQUEAU fils (*off. mun.*), CHAUCHOT (*off. mun.*), BELIME (*notable*), TRUILLARD (*off. mun.*), J. CHAFFOTTE (*présid.*).

7

L'administration du département de l'Isère fait passer à la Convention nationale l'invitation qu'elle a faite aux administrés, d'ouvrir une souscription pour la construction d'un vaisseau destiné à combattre les Anglais.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Applaudissements*]

(1) Côte-d'Or.

(2) *P.-V.*, XLIII, 14. Mention dans *J. Fr.*, n^o 679; *J. Sablier*, n^o 1 479; *J. Mont.*, n^o 97.

(3) C 312, pl. 1 242, p. 60.

(4) *P.-V.*, XLIII, 14. Mentionné par *J. Mont.*, n^o 97; *Bⁱⁿ*, 27 therm. (2^e suppl^l).

(1) Côte-d'Or.

(2) *P.-V.*, XLIII, 14. Mention dans *J. Fr.*, n^o 679; *J. Sablier*, n^o 1 479;

(3) C 312, pl. 1 242, p. 59; le *Bⁱⁿ* (17 therm.) attribue ce texte au conseil g^{al} de la comm. de Dijon (voir ci-dessous n^o 6).